

	Département de l'Isère		République française	
	N° 2024 - 65	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
17/10/2024	Demandes de subvention aux partenaires financiers pour le projet « Ecole maternelle : Clôtures (Plan Vigipirate) côté Sud, réaménagement de l'aire de jeux et entrée Nord »			

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 038-213801145-20241017-202465-DE



Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 10/10/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 10/01/2024 par messagerie.

**Présents** : AIME Jean-Claude. CHORON Vincent. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUGUA Véronique. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis.

**Excusées** : BARREL Natacha. DULONG Aurélie.

**Absent** : MERNISI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2024-46 en date du 27 juin 2024 relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet « Clôtures et entrée Nord de l'école maternelle », projet qui concerne :

- L'installation de clôtures dans la cour de la maternelle avec sa mise en sécurité dans le cadre du Plan Vigipirate
- La réalisation d'un parking attenant
- La création d'une entrée Nord pour l'école maternelle (en lien avec le parvis de l'opération « Développement du cœur de village)
- Reconfiguration de l'aire de jeux située au Sud

Il l'informe que :

- Un dossier de demande subvention a été déposé auprès du CD38, qui a été validé en Conférence territoriale du 8 octobre 2024, et qu'il ne manque plus que la délibération sollicitant une subvention auprès du Département de l'Isère
- Lors de l'inauguration de la Plaine de jeux le 27 septembre 2024, M. le Sous-préfet lui a suggéré que la commune présente un dossier dans le cadre de la DETR 2025 et du DSIL 2025 car ce projet peut être éligible à une aide de l'Etat

Il lui présente le plan de financement prévisionnel comprenant les éventuelles subventions pouvant être obtenues :

Ecole maternelle : Clôtures (Plan Vigipirate) côté Sud, réaménagement de l'aire de jeux et entrée Nord		
Coût total prévisionnel des travaux + MOe		209 000 € HT
Subventions	Taux	Montants
Etat - DSIL	20 %	41 800 €
Etat - DETR	20 %	41 800 €
Département	30 %	62 700 €
Commune (autofinancement)	30 %	62 700 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>209 000 €</b>

Il lui demande son accord pour solliciter les partenaires financiers pour ce projet.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités locales, et notamment article 5011-21-23,

**Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne** son accord pour la réalisation du projet « Ecole maternelle : Clôtures (Plan Vigipirate) côté Sud, réaménagement de l'aire de jeux et entrée Nord » d'un montant prévisionnel de 209 000 € HT
- **Valide** le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus,
- **Sollicite** les partenaires financiers tels que :
  - L'Etat (dans le cadre du DETR et de la DSIL)
  - Le Département de l'Isère
- **S'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT
- **Dit** que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget communal 2024, en section d'investissement, et qu'ils seront reconduits sur le budget communal 2025
- **Charge** M. le Maire de demander les subventions auprès des partenaires selon ce plan,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Extrait certifié conforme par le Maire,  
A Clonas sur Varèze, le 18 octobre 2024,

Le Maire,  
Régis VIALLATTE



La secrétaire,  
Arlette ROZELIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Arlette ROZELIER', written over the printed name.